

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT INTERASSOCIATIF



Donner plus d'ampleur à un projet, sensibiliser d'autres associations à votre démarche, mutualiser des compétences complémentaires, partager des savoirs, savoir-faire et savoir-être, accroître votre visibilité politique, formaliser et réaliser votre réseau, etc : les raisons sont nombreuses et diverses qui peuvent vous pousser à vouloir mettre sur pied un événement culturel inter-associatif. L'une des forces des associations étudiantes est que - bien qu'elles ne soient pas forcément toutes sur la même longueur d'ondes - elles peuvent aisément s'allier et se regrouper autour d'un même projet.

Les rencontres inter-associatives proposées par Animafac à différents échelons territoriaux (régional, national et inter-régional depuis le printemps 2010) offrent à des associations intervenant sur de multiples thématiques la possibilité d'échanger sur leurs projets respectifs. Les discussions formelles lors des ateliers et les rencontres informelles lors des temps de collation permettent souvent, dans un premier temps, une découverte de l'autre et un échange de contacts. Aussi, toute l'année, le relais Animafac, par son travail d'expertise sur le terrain, suscite des rencontres entre associations aux besoins complémentaires et catalyse des échanges inter-associatifs jusqu'à la concrétisation d'un ou plusieurs projets communs.

Il ne suffit pas cependant, d'avoir envie de travailler à plusieurs associations autour d'un même projet, il faut s'assurer que ce dernier soit réellement construit collectivement et que l'implication et le rôle de chacune soient clairement définis, afin d'éviter au maximum les frustrations potentielles et parvenir à la réalisation de l'événement.

1. FORMES D'INCUBATION DE PROJETS ET RASSEMBLEMENTS ASSOCIATIFS

L'EFFET BOULE DE NEIGE OU LE MODÈLE DE LA GRAPPE

L'effet boule de neige fédère des associations autour d'un projet déjà pensé par une entité ; la grappe agrège des associations autour d'un projet à co-construire. Cela semble être une lapalissade, mais la constitution d'un collectif, dans les deux cas, ne dispense pas de s'interroger sur les raisons - le pourquoi ? - du regroupement inter-associatif. Les objectifs initiaux ne sont pas immuables. Bien au contraire ! Il est même salutaire d'envisager qu'ils évoluent partiellement ou totalement sur le moyen terme : cela signifiera qu'ils auront été atteints.

✓ *L'effet boule de neige, le regroupement autour d'un projet pré-établi*

Les deux éléments-clefs sont : savoir expliquer l'idée et se découvrir autour d'une dynamique de travail.

Le projet du festival *Libres comme l'Art* a vu le jour en octobre 2008 dans l'esprit dérangé de quelques associatifs parisiens, qui avaient dans l'idée d'organiser un événement faisant office de vitrine de la création étudiante, dans le format particulier d'un cheminement entre différentes disciplines, dans un lieu et un temps uniques.

La question de la méthodologie de projet très vite posée, ces associatifs ne pouvant décemment pas porter seuls le festival au sein de leur asso-mère [Theoria-Praxis]. Le projet a donc été écrit et pensé une première fois sous tous ses aspects par ces mêmes personnes, puis confronté à la réalité, aux idées et aux envies d'une dizaine d'autres associations lors de la rencontre régionale des associations étudiantes franciliennes, organisée par Animafac en décembre 2008. Le projet a alors évolué, s'est transformé en fonction de l'intérêt suscité, de la faisabilité globale et de l'implication potentielle et réelle de chaque structure.

✓ Le modèle de la grappe autour d'un projet co-construit

Il n'existe pas de chemin tout tracé qui permette de construire un collectif d'associations autour d'un projet donné. L'élaboration se fait souvent en situation, c'est-à-dire sur un territoire particulier avec des caractéristiques associatives, économiques et politiques spécifiques. Au mieux, nous pouvons distinguer quelques constantes à adapter *in situ*. Il est indispensable, quelles que soient les raisons de la constitution du groupe, de le penser comme étant dynamique. Cela permet d'éviter les scléroses et/ou l'implosion : il n'existe pas une manière unique de fonctionner.

Au sein du modèle en « grappe », pour que des associations se lancent dans une aventure événementielle commune, il faut souvent qu'un ou plusieurs dénominateur(s) commun(s) les réunissent. Dans le cas d'un projet co-construit, il est nécessaire qu'à un moment donné, un déclic génère un mouvement collectif. L'étincelle arrive rarement *tabula rasa*, c'est-à-dire qu'au préalable se sont déjà constitués les ferments d'un possible regroupement. Il est rare qu'un projet soit co-construit dès le départ sans que les associations ne se connaissent un minimum - même de manière indirecte ou informelle.



Par exemple, en février 2008, un festival co-organisé s'est mis en place autour d'un réseau informel d'une dizaine de petites associations de musiques amplifiées : *l'IntercollectifS*. Les associations investies sur cet événement se connaissaient pour certaines depuis 2004. Elles se croisaient régulièrement lors de villages associatifs de festivals, se rencontraient parfois lors de concerts et coproduisaient ponctuellement des soirées.

Les liens tissés en amont ont fortement contribué à la mise en place d'un événement commun. Les piliers du regroupement ont été déterminés dès le début lors des premières réunions collectives. Les objectifs étaient de structurer un réseau d'associations de jeunes (18-30 ans), de promouvoir de jeunes artistes « amateurs » locaux et internationaux, de mutualiser des savoir-faire et des moyens humains, d'inciter à l'ouverture d'espaces d'expression artistique dans l'agglomération toulousaine, etc. Communs à toutes les associations, ces objectifs ont permis de poser des bases partagées et motrices toujours en vigueur aujourd'hui.

L'exemple de la formalisation de *l'IntercollectifS* est singulier et situé. Cependant, il permet de souligner que le regroupement initial autour d'un projet à co-construire nécessite un ou plusieurs dénominateurs communs assez forts, parfois des valeurs et des *modus operandi* semblables, souvent une histoire préalable similaire et, presque systématiquement, des problématiques partagées.

LA SUPERSTRUCTURE : À LA RECHERCHE DE L'HYDRE IDÉAL

La mise en place d'un événement culturel inter-associatif peut entraîner la formalisation juridique d'une structure sous forme d'association ou de collégiale d'associations. Le collectif informel ou association dite « de fait » est souvent une première forme naturelle de regroupement. Cependant, avant de proposer des conseils pratiques sur la concrétisation d'un projet collectif, peut-être est-il nécessaire de souligner que, dans de nombreux cas, les relations informelles voire interpersonnelles - échanges de contacts, de bons conseils, de compétences, mutualisation de matériel, de la communication, etc. -, sont des soutiens constitutifs de la vivacité et des dynamiques associatives étudiantes. Leur formalisation dépend de la volonté de chacun, mais sachez que l'établissement et la construction d'un événement culturel inter-associatif pérenne et non-figé nécessite une structuration *a minima*.

✓ Le collectif informel, association de fait ou non déclarée

Tout regroupement de personnes physiques (individus) ou morales (associations) sans formalisation juridique est quand même identifié sous l'appellation « association de fait » ou « non déclarée en préfecture ».

Pour en mesurer les limites, vous pouvez vous appuyer sur la définition officielle : « L'association, pour exister, n'a pas besoin d'être déclarée, cependant si elle ne l'est pas, elle ne jouit pas de la capacité juridique. Une association de fait peut percevoir des cotisations, mais elle ne peut recevoir de subventions publiques. Une association non déclarée peut ouvrir un compte de chèques postaux ou bancaires. Les représentants de cette association de fait auprès des organismes bancaires seront des personnes physiques. »

Dans le cas de l'organisation d'un événement inter-associatif porté par un collectif informel, les personnes physiques responsables légalement au sein des associations impliquées le sont aussi dans le cadre de la co-organisation.

Lors d'un premier regroupement, cette forme est souvent adoptée faute de mieux. Ce fut le cas pour *Libres comme l'Art* et *l'IntercollectifS* la première année. Elle évite de s'embarasser immédiatement de la création d'une superstructure qui se superposerait aux autres. Dans un tel cas, l'organisation d'un événement suppose qu'une des associations co-organisatrices soit juridiquement responsable pour le collectif. Les partenaires publics et privés reconnaissent en effet rarement l'association de fait : l'attribution d'une subvention nécessite une structure légale ou un arrangement contractuel entre les différentes parties prenantes.

A titre d'exemple, en 2008, le festival *IntercollectifS* fut organisé par un regroupement « de fait » d'associations. Cependant, l'une des associations – *Music'Action* –, la plus instituée et solide économiquement, a pris la responsabilité de porter les dossiers de subvention. L'inconvénient majeur de l'absence d'une structure légale représentant le regroupement est la difficulté des partenaires à l'identifier comme tel.

Aussi, les obligations légales telles que l'assurance [cf. fiche pratique « Les associations et l'assurance »], la gestion des droits d'auteur [cf. fiche « Les droits d'auteurs »], l'acquisition d'une licence occasionnelle de débit de boissons, la déclaration des artistes et des techniciens ou encore la location de la salle nécessite d'avoir une structure responsable. A ce niveau, les responsabilités peuvent être partagées : il est possible de formaliser les engagements par le biais d'une convention de partenariat(-s) et ou de moyens [cf. fiche « Rédiger une convention de partenariat »].

Au-delà des considérations légales, « collectif informel » ne signifie pas autogestion brouillonne. Très rapidement, les associations qui se regroupent autour de l'organisation d'un événement s'aperçoivent qu'il faut mettre en place un pôle de coordination efficace. C'est la condition *sine qua non* d'une bonne communication interne, de la réalisation des tâches administratives générées par le regroupement et d'un fonctionnement correct.

✓ *L'association aux statuts déposés en préfecture*

L'organisation d'un événement inter-associatif qui se pérennise peut nécessiter la création d'une association qui, dans ses statuts déposés en préfecture, représente le collectif d'associations [cf. fiche « Créer son association, mode d'emploi »]. Cela permet d'être mieux identifié par les partenaires que l'on démarche. On évite aussi qu'une seule association assume toutes les responsabilités légales. Le fait d'entériner par écrit et légalement un fonctionnement collectif qui s'émancipe du seul contrat moral permet de clarifier les rôles de chacun si cela posait problème en collectif informel. Dans tous les cas, cela ne change rien au fait que le bon fonctionnement du collectif dépend d'une coordination efficace, d'une bonne organisation interne et d'une implication équilibrée de chaque association.

Par exemple, pour *l'IntercollectifS*, la marche vers la structuration du réseau a été plus laborieuse que celle de la mise en place de l'événement inter-associatif à proprement parler. La plupart des associations qui se lançaient dans l'aventure avaient l'habitude

d'organiser des concerts. Cependant, la nécessité de formaliser un collectif a posé des problèmes multiples liés à des habitudes de fonctionnement différentes. Cela a parfois pesé sur le travail d'organisation en amont avec une répartition inégale des tâches. Aussi, certains se satisfaisaient parfaitement de l'association de fait et de l'informel, d'autres pas. Une association a quitté le collectif pour cette raison. La structuration, notamment le dépôt des statuts, a pris pratiquement deux années sans que cela n'empêche le réseau d'être opérationnel et le festival de se tenir. Celle-ci a répondu à une nécessité organisationnelle : le regroupement a entraîné un travail important de coordination et d'administration qui n'existait pas nécessairement au sein des diverses associations ayant, avant tout, une activité « routinière » et non un fonctionnement par projet.

✓ *Une curiosité : le dépôt en collégiale*

Certains groupement d'associations – c'est le cas de *l'IntercollectifS* – peuvent se structurer en collégiale d'associations. Le dépôt d'un bureau avec un président, un trésorier et un secrétaire est, dans les faits, la règle. La loi 1901, assez souple, n'impose pas cela. Certains, qui souhaitent davantage d'« horizontalité » au niveau du fonctionnement, peuvent donc décider d'un dépôt sous forme de collégiale d'associations, c'est-à-dire, par exemple, que tous les membres du conseil d'administration sont co-présidents de l'association. Ces formes de dépôts se multiplient et les fonctionnaires des préfectures sont à même de prêter des exemples de statuts si les membres fondateurs de la collégiale tâtonnent dans leur élaboration.

Par exemple, dans l'article sur le conseil d'administration d'une association déposée en collégiale, on peut lire : « *Tous les membres du conseil d'administration sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres élu est ainsi co-président de l'association* ». Des statuts types se trouvent facilement à partir de n'importe quel moteur de recherche sur internet.

Il est toutefois conseillé, même si tous les membres sont co-présidents, de nommer un trésorier, identifiable pour les institutions, et utile en cas de litige judiciaire.

Quel que soit votre choix, c'est aux statuts de qualifier les membres de la collégiale et leur nomination.

Sur Toulouse, une collégiale s'est par exemple structurée autour d'un lieu associatif autogéré, les Pavillons Sauvages. Voici deux extraits des statuts : « *L'association Les Pavillons Sauvages est gouvernée par une collégiale. Cette collégiale se compose exclusivement des adhérents de l'association Les Pavillons Sauvages, c'est à dire de personnes morales (les structures) et de personnes physiques (les habitants du lieu, les salariés de l'association, des représentants des habitants du quartier)* ». « *Les membres de la collégiale se partagent la responsabilité légale de l'association* ». Cependant, aujourd'hui, personne ne sait comment se partage la responsabilité judiciaire en cas de problème puisqu'il n'y a pas eu de cas de litiges, impliquant une association déposée en collégiale, ayant fait jurisprudence.

Le choix de l'organisation en collégiale est davantage d'ordre éthique et symbolique : celui de déhiérarchiser l'organisation... Cependant, cela n'enlève rien au fait que le fonctionnement interne puisse être bancal, ce qui est assez ennuyeux en amont de l'organisation d'un événement. Avoir tous les ingrédients d'une

mayonnaise ne garantit pas nécessairement qu'elle prenne. Le bon fonctionnement interne – certains diraient une gestion intelligente des ressources humaines –, comme dans toutes les aventures associatives, est essentiel.

AFFINITÉS ÉLECTIVES OU COMMENT BIEN SE CHOISIR

✓ Singularité des associations et unité du projet collectif

Certains s'en sont aperçus lors de leurs aventures respectives : un groupe restreint de quelques associations peut être plus efficace qu'une superstructure de vingt entités... N'exagérons rien ! Cependant, il faut dès le départ se poser la question du nombre d'associations qui peuvent être engagées sur le projet porté collectivement et les raisons de l'implication de chacune. De plus, il est conseillé de ne pas partir sur un tel projet quand on a déjà des difficultés pour se libérer du temps au sein de sa propre association. Globalement, même avec un excellent travail de coordination, porter un événement collectif demande une implication supplémentaire. Cela dépend aussi des ressources bénévoles de chaque entité.

Le point d'équilibre est difficile à trouver. Les associations, quel que soit leur nombre, doivent déjà avoir un minimum d'objectifs à partager pour avancer collectivement. Il n'y a pas de nombre idéal, c'est dans la pratique, en situation, qu'on ajuste.

Par exemple, actuellement, le nombre de dix associations apparaît comme le seuil critique pour *l'Intercollectifs* en tant que réseau local, dans la mesure où l'administration et la coordination du collectif sont assurées de manière totalement bénévole. Cela a évidemment une incidence sur l'organisation des événements inter-associatifs.

Une répartition équilibrée des rôles maintient l'ensemble, comme cela sera développé plus tard. Si certains membres d'associations impliqués sur le projet collectif ont le sentiment de s'épuiser au travail au profit d'autres, c'est qu'il y a un problème clair d'organisation : mauvaises répartitions des tâches, impossibilité pour une association de se libérer du temps et de l'énergie au-delà de son activité propre ou, pourquoi pas, mauvaise foi délibérée d'une association qui souhaite uniquement tirer des bénéfices de l'événement collectif à moindre coût.

Enfin, tout repose sur la capacité de chacun de respecter la singularité des associations tout en préservant l'unité du projet collectif. Il faut veiller à ce que la superstructure ne se substitue pas aux associations et respecte leur intégrité – à moins que celles-ci souhaitent unanimement se fondre dans l'ensemble. Il faut établir des règles claires de fonctionnement admises et validées par tous.

✓ Groupe fermé, groupe ouvert : tout dépend du projet !

La question du groupe fermé a été abordée succinctement précédemment. Si l'on sent qu'on atteint un seuil critique qui risque de faire exploser le collectif, mieux vaut éviter d'essayer d'intégrer d'autres associations à l'organisation de l'événement. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse et se fermer jusqu'à la paralysie du collectif, incapable de se renouveler et d'innover. Concrètement, la sclérose d'une association peut mettre fin à la pérennité du projet d'événement collectif. Lorsque l'on choisit de fonctionner en groupe fermé, dans la perspective d'un événement à renouveler chaque année, il faut anticiper ce type d'éventualité et accepter que l'arrivée de nouvelles associations provoquera certainement des transformations de l'organisation collective qui pourront avoir une traduction sur le plan événementiel.

En fait, si l'on considère que « groupe fermé » et « groupe ouvert » sont deux idéal-types, tout le travail d'un collectif d'associations lors de l'organisation d'un événement est de tendre vers la forme qui semble la plus adaptée au projet.

Pour en revenir à *l'Intercollectifs*, en 2008, au moment où le fonctionnement inter-associatif avec six structures s'est formalisé autour de la mise en place d'un événement, le temps était à l'ouverture. Une grande place a donc été accordée au village associatif, temps privilégié de rencontres au sein du festival. Une autre manière de repérer des associations fut de prospecter localement sur le terrain toute l'année. En 2010, le groupe s'est fermé. Cela se traduit par l'absence de village associatif sur le festival : signe d'un début de sclérose ou forme d'organisation collective qui, pour le moment, se suffit à elle-même ?

Une solution d'entre-deux, qui évite l'ouverture à tous crins, peut être aussi d'avoir des associations qui soient des « partenaires privilégiés ». Celles-ci, si affinités et/ou compétences complémentaires, pourront, par la suite, éventuellement intégrer le collectif d'associations.



2. ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE INTER-ASSOCIATIVE

La méthodologie de projet pour un événement inter-associatif ne présente que peu de différence avec les canons de la méthode que vous connaissez. Ici, nous insisterons essentiellement sur les singularités du travail en coopération, les écueils à éviter et vous renverrons à des fiches pratiques spécifiques du site Animafac, en premier lieu celles de la thématique « Culture ».

COMPLÉMENTARITÉ DES COMPÉTENCES ET DES THÉMATIQUES

✓ *Identifier les particularités de chaque association et de chacun*

Le collectif d'associations n'est pas l'agglomération ou la somme des différentes entités, il en est plutôt le produit, un organisme à part entière. En soi, son fonctionnement ne diffère pas de celle d'une association traditionnelle, sauf qu'il faut considérer dans l'organisation interne la rencontre des singularités de chacun en plus de la gestion des ressources humaines et interpersonnelles. Comme pour toute organisation associative, le regroupement nécessite d'être clair dès le départ auprès de tous :

- ✓ partage *a minima* des objectifs du projet ;
- ✓ expression des motivations ;
- ✓ rappel des thématiques de travail ;
- ✓ listing des qualités et des compétences ;
- ✓ prise en compte des disponibilités pour le collectif ;
- ✓ mise en place de règles internes de fonctionnement ;
- ✓ définition claire des postes ;
- ✓ création d'outils collaboratifs en ligne (agenda, par exemple. cf. fiche « Des outils web pour travailler en équipe »)

L'avantage d'une organisation inter-associative est la mutualisation des compétences et des réseaux propres à chaque association. Là où l'entité isolée n'a pas de compétences propres, l'hydre inter-associative peut résoudre le problème.

C'est le cas de *Libres comme l'Art* : le festival a mobilisé, pour son organisation, une grosse dizaine d'associations étudiantes. Le parti pris du festival a été de déléguer la sélection des œuvres à différents comités artistiques, composés d'un assortiment de membres des différentes associations, ces derniers choisissant d'intégrer un ou plusieurs comités selon leurs envies et bien évidemment leurs compétences – les unes se nourrissant des autres. Cela a permis d'impliquer chaque personne qui le souhaitait. Le pari était celui d'un enrichissement de chacun par tous et de tous par chacun, et cela a bien fonctionné.

Dans le même temps, l'équipe de coordination du festival a également été constituée selon les formations de chacun – communication, production, etc. –, tout comme les associations spécialisées en média ont couvert l'événement le jour J.

✓ *De la réciprocité à l'expérimentation de rôles nouveaux*

Il faut cependant éviter de considérer que les associations se déterminent uniquement par les compétences qu'elles ont développées en évoluant autour d'une thématique spécifique. La construction inter-associative doit envisager la réciprocité. Les apports doivent être mutuels, et le don/contre-don est essentiel. Ne pas envisager le partage des savoirs, savoir-faire et même savoir-être peut provoquer des frustrations et générer des tensions !

Par exemple, au sein de *l'IntercollectifS* a été intégré un collectif de graphistes. Ils sont souvent sollicités bénévolement, notamment pour réaliser la plaquette quadrimensuelle et les visuels des événements inter-associatifs. Dès le départ, il a été convenu qu'il y aurait des contreparties, financières quand il y a de l'argent, mais surtout en nature comme l'organisation ponctuelle d'expositions de leurs travaux personnels ou de l'aide à la mise en réseau au-delà du local.

DU MICRO AU MACRO : LES ÉCHELONS DE TRAVAIL

✓ *De son association au groupe d'associations*

La communication interne est essentielle pour un fonctionnement efficace. Elle doit se faire à double sens : de la base des associations à la superstructure et vice versa. Au sein d'une association impliquée, il faut veiller à informer tous les membres de ce qui se passe au niveau supérieur. *A priori*, si des outils de communication interne sont déjà en place pour les membres actifs (outils coopératifs en ligne) et les bénévoles (newsletter régulière), il suffit d'ajouter une partie d'information pour l'organisation de l'événement inter-associatif. Optimiser la communication interne est le meilleur moyen de sensibiliser et d'impliquer au mieux tous les membres des associations. Après, chaque association a son fonctionnement interne pour que les idées et les informations partent de la base et soient relayées au niveau de la coordination inter-associative.

✓ *L'indispensable médiation : l'œuvre de coordination*

Souvent, le ou les postes (s'ils sont distingués... ça dépend des ressources bénévoles) d'administration et de coordination sont fondamentaux. Ils demandent un travail assez important et sont en apparence les moins attrayants. Cela dépend de la ou des personnes qui tiennent ce rôle. Dans la situation où le coordinateur est étudiant, et qu'il est déjà membre actif d'une association, fluidifier les échanges et la communication interne d'un collectif d'associations avec les fragments de temps qui lui restent ne sera pas une sinécure ou se fera au détriment d'autres dimensions de son existence. S'il est volontaire en service civique (cf. fiche « Service civique : comment accueillir un volontaire dans son association »), ça peut changer la donne ! Peut-être vaut-il mieux envisager qu'une personne se sacrifie et ne fasse (pratiquement) que ça ! Dans le fond, ce travail reste très épanouissant, puisque le coordinateur a une vision panoptique en temps réel de la construction du projet. A lui ensuite de la faire partager aux autres !





✓ Du décisionnel à l'opérationnel

L'organisation d'un événement inter-associatif nécessite *a priori* une logistique plus importante que la mise en place d'un événement d'une seule association, un des objectifs essentiels étant de mutualiser des moyens pour accéder à une reconnaissance plus grande des publics et des institutions. La mise en place de pôles organisationnels – coordination, administration, recherche de partenariat et communication – en amont de l'événement est déjà vivement conseillée quand une seule association est organisatrice, alors, quand il y en a plusieurs, c'est presque indispensable !

A l'échelle du groupe d'associations, il est pertinent de créer des pôles spécifiques en fonction du type d'événement et de distinguer ce qui est de l'ordre du décisionnel, au niveau des directions artistiques, de ce qui relève des choix organisationnels.

Libres comme l'Art s'est par exemple organisé en association d'associations, et a pu ainsi séparer – au moins formellement – son organe décisionnel principal, le conseil d'administration, composé des représentants des associations impliquées, de ses pôles opérationnels, à savoir l'équipe centrale et les secteurs artistiques. Ainsi, toute décision concernant la stratégie ou les grandes orientations du festival devait être validée par le CA ; elle était ensuite appliquée par les organes opérationnels, composés de membres engagés pleinement dans l'organisation du festival. Cette dichotomie a permis l'implication formelle de structures entières, sans impacter la possibilité pour chacun de s'engager plus en profondeur sur l'événement.

✓ La gestion des calendriers

Organiser et coordonner un événement culturel inter-associatif nécessite une bonne gestion des calendriers de chacun. Si les tâches à effectuer en amont commencent à peser sur la coordination et les différentes associations ou qu'il existe un sentiment de déséquilibre de répartition de celles-ci, c'est que l'organisation est défailante.

Le rétro-planning est un outil formidable de la méthodologie de projet. Son utilisation pour une organisation inter-associative ne diffère en rien de celle que peut en faire une association seule. Simplement, il est important qu'il soit élaboré de façon collégiale en prenant en compte les calendriers de chacune des parties, et que les différentes structures du collectif le fassent circuler jusqu'à leur base. L'agenda Google est un outil collaboratif qui, partagé, permet de visualiser toutes les tâches à effectuer, par le biais de codes couleurs. Il permet également des rappels collectifs par l'envoi automatique de mails.

Aussi, le choix de la date de l'événement doit prendre en compte, d'une part, les temps forts de la vie des différentes associations, et, d'autre part, le calendrier événementiel de la zone géographique dans lequel il se situe. L'organisation inter-associative ne doit pas poser l'événement quelques jours, voire même quelques semaines, après un événement chronophage porté par une des entités du regroupement, de même qu'un exercice de veille d'événements potentiellement concurrents est nécessaire.

3. CONCLUSION

La gestion d'un événement culturel inter-associatif le jour J est semblable à n'importe quelle autre, comme les éléments de méthodologie de projet développés précédemment diffèrent peu de ceux d'une organisation portée par une association seule. Une des particularités est qu'elle mélange des bénévoles issus de structures aux habitudes de travail différentes.

La gestation d'une hydre inter-associative est une aventure humaine souvent très enrichissante si elle est bien menée. Pour les membres les plus impliqués, comme pour les bénévoles, elle ouvre des perspectives de découvertes et de décloisonnements intéressantes. La coproduction d'un événement culturel inter-associatif apporte une plus-value importante aux diverses entités, plus-value qui peut être capitalisée et réinvestie tout au long de l'année dans une perspective durable de mutualisation de savoir-faire et de matériel : les prémices d'un réseau... !

QUELQUES RESSOURCES

De nombreuses structures représentant des acteurs culturels par disciplines artistiques et/ou thématiques mettent à disposition des outils pratiques, techniques et juridiques pouvant aider les associations culturelles à consolider leurs projets, inter-associatifs ou pas. N'hésitez pas à jeter un œil aux liens ci-dessous !

- ✓ ACTES IF, réseau solidaire de lieux culturels franciliens : www.actesif.com ;
- ✓ ARCADI, établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image : www.arcadi.fr ;
- ✓ COFAC, Coordination des Fédérations des Associations de Culture et de Communication : www.cofac.asso.fr ;
- ✓ Fédurok & FSJ, deux fédérations du secteur des musiques actuelles regroupant plus de 100 lieux : <http://fsj.la-fedurok.org/accueil.php> ;
- ✓ HorsLesMurs, centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque : www.horslesmurs.fr ;
- ✓ INJEP, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire : www.injep.fr/-Documentation-.html ;
- ✓ IRMA, centre de ressources pour les musiques actuelles : www.irma.asso.fr ;
- ✓ Réseau Culture 21, plateforme d'information et de ressources sur les rapports entre culture et développement durable : www.reseauculture21.fr ;
- ✓ RIF, réseau de lieux pour les musiques actuelles en Ile-de-France : www.lerif.org ;
- ✓ UFISC, Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles : www.ufisc.org.